

## « Les élèves ganshorenois pris au piège par le décret »

Le Décret inscription ne fait pas que des heureux. A Ganshoren, dans le nord-ouest de Bruxelles, la commune compte plusieurs écoles secondaires. Mais cela ne rassure pourtant pas les parents qui doivent inscrire leurs enfants en secondaire. En effet, le décret inscription prévoit un « super joker », aux élèves provenant d'écoles situées dans des communes dépourvues d'établissement secondaire. Et la commune voisine de Berchem-Sainte-Agathe, ne dispose pas d'école secondaire sur son territoire.

A un mois du lancement des inscriptions en première secondaire, le conseiller communal et ex-enseignant Stéphane Obeid (MR), tire la sonnette d'alarme. « La commune de Berchem-Sainte-Agathe vient d'ouvrir une troisième école primaire, c'est une bonne chose mais malheureusement, en vertu du décret, cela va amplifier le nombre d'élèves berchemois inscrits dans nos écoles au détriment des élèves ganshorenois. C'est pure-

*ment et simplement une aberration. Des centaines d'élèves ganshorenois sont pris au piège par ce décret »,* déclare-t-il. Il précise que le Collège du Sacré-Coeur de Ganshoren est particulièrement touché par ce phénomène.

« A moyen terme, toutes les places disponibles iront aux enfants scolarisés en primaire à Berchem-Sainte-Agathe. En effet, les années suivantes les frères et sœurs de ces enfants bénéficieront du critère de fraternité ou de sororité. Il faut que le Gouvernement de la Fédération Wallo-

*nie-Bruxelles amende le critère posant problème afin de rendre effective l'égalité entre toutes les écoles primaires et secondaires »,* ajoute-t-il.

« La ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet (cdH), n'a toujours pas saisi les enjeux locaux de ce dossier. La prochaine rentrée scolaire risque d'être synonyme de désarroi pour de nombreux parents et élèves de la commune si rien n'est fait d'ici là » conclut le conseiller communal. ●

ISABELLE ANNEET